

RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00107
Numéro SIREN : 519 500 185
Nom ou dénomination : TOMATIS INVESTISSEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 02/05/2023 sous le numéro de dépôt A2023/004988

TOMATIS INVESTISSEMENT

Société Par Actions Simplifiée au capital de 824 800,00 €

Siège social : 2381 AVENUE DU BRUSC

83140 SIX FOURS LES PLAGES

519 500 185 RCS TOULON

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 1^{ER} DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,
et le 1^{er} décembre à quatorze heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur STEPHANE TOMATIS préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par Le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 8 248 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

GRANT THORTON, commissaire aux comptes, convoqué par lettre remise en mains propres en date du 15 novembre 2022, assiste à la réunion.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- le rapport de gestion du président,
- le texte des résolutions proposées.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.
L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement des mandats du Commissaire aux Comptes et du Commissaire aux comptes suppléant,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

Les mandats de la société GRANT THORNTON, commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Olivier MARCHAND, commissaire aux comptes suppléant, étant arrivés à expiration, les associés décident de les renouveler pour une période de six (6) exercices, conformément aux dispositions légales, soit jusqu'à la décision annuelle qui sera prise sur les comptes de l'exercice clos en 2027.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

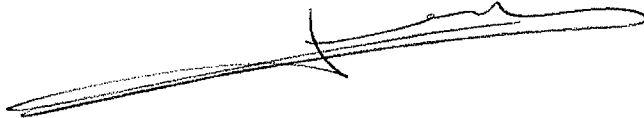
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Il a également été établi une feuille de présence signée par les associés.

Le président

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke.

Un associé

A handwritten signature in black ink, featuring a long horizontal stroke with a small loop at the end.